



COMPTE-RENDU NON OFFICIEL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire du conseil tenue par visioconférence le 8 septembre 2020.

Présents : la mairesse Lisette Maillé et les conseillers : Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff (par téléphone), Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, est également présente.

Les délibérations peuvent être visionnées en ligne dans le babillard électronique de la page d'accueil de notre [site Web](#).

1. L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.
2. Le [procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020](#) a été adopté tel que présenté.

4. Période de questions

La mairesse a répondu aux questions ci-après, reçues des citoyens avant la séance du conseil :

- Robert Benoit, concernant le rapport sur la sédimentation du ruisseau Powell;
- Richard Deshaies, concernant les séances du conseil et les locations à court terme;
- Nathalie Lemay, concernant la réglementation sur les mini-maisons;
- Jocelyn Plante, concernant le rapport de la Société de sauvetage, ainsi que la tour de Bell (au point 9.6 à l'ordre du jour);
- Jocelyn Plante et Hélène Pâquet, concernant l'enfouissement d'un tuyau sur le chemin North;
- Jean-Pierre Lemmonier, Alena Prochazka, Pierre Desjardins, Marc Paquet, Judith Grenon, Yvan Lanthier et Jocelyn Plante, concernant les récents développements dans le dossier d'Internet haute vitesse.

Pour connaître les réponses, vous êtes invités à visualiser [l'enregistrement de la séance, partie 1](#).

5. Administration générale

- 5.1 Le conseil a approuvé l'achat d'une banque de 26 heures pour bénéficier, à prix réduit, des services d'assistance technique et de formation auxquels le personnel doit recourir pour utiliser efficacement le logiciel de gestion municipale Sygem, au coût de 1 960 \$ taxes en sus.
- 5.2 Le conseil a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Cain Lamarre, proposant une banque de 15 heures de consultation générale à prix réduit pour l'année 2021.
- 5.3 Le conseil a confié au cabinet Cain Lamarre le mandat de procéder au recouvrement de créances municipales impayées pour l'année 2021.

6. Administration financière

- 6.1 Le conseil a approuvé les comptes payés (99 792,45 \$) et à payer (699 697,05 \$).
- 6.2 Le conseil a reporté du 30 septembre au 31 octobre, la date d'échéance du troisième versement de taxes municipales et a fixé le taux d'intérêt à 0 %, afin de venir en aide aux ménages touchés par la pandémie.
- 6.3 Le conseil a autorisé le paiement du troisième décompte progressif à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 960 646,41 \$ pour les travaux de réhabilitation du tronçon du chemin North entre le chemin Hopps et la Route 112.

7. Sécurité publique

- 7.1 Le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie est déposé au conseil.
- 7.2 Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*, pour cinq pompiers à la formation Pompiers 1 et douze pompiers à la formation Sauvetage hors route.
- 7.3 Le conseil a désigné le directeur des Services techniques à titre de personne responsable aux fins d'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (LRQ, chapitre P-38.002, r. 1).
- 7.4 Un avis de motion a été donné à l'effet que le règlement n° 20-478 sera adopté à une séance ultérieure du conseil et le projet de règlement a été présenté. Le règlement a pour objet de réduire la vitesse à 40 km/h sur la rue du Lac-des-Sittelles, sur le chemin des Riverains et sur les rues du Domaine Mont-Orford.

8. Voirie et transport

- 8.1 La municipalité a refusé de donner suite à toutes les soumissions reçues à la suite d'un appel d'offres public lancé le 6 août 2020 pour les travaux de réhabilitation du chemin Clark, vu l'écart de plus de 100 000 \$ entre le montant prévu au règlement d'emprunt et les montants soumissionnés.

9. Urbanisme, zonage et environnement

- 9.1 Au vu de l'avis défavorable du CCU, le conseil a refusé la demande de dérogation mineure n° 2020-12 visant à permettre l'implantation d'une construction neuve à moins de 10 mètres d'un cours d'eau sur le lot 5 384 030, rue des Plaines.
- 9.2 Sur recommandation du CCU, le conseil a accordé la dérogation mineure n° 2020-13 visant à permettre l'aménagement d'une entrée privée sur la ligne mitoyenne du lot 6 286 347 au 20, impasse du Ruisseau.
- 9.3 Sur recommandation du CCU, le conseil a accordé la dérogation mineure n° 2020-14 visant à régulariser la marge de recul avant de la résidence sise au 30, rue des Sapins, qui était devenue non conforme à la suite de la rénovation cadastrale.
- 9.4 Sur recommandation du CCU, le conseil a autorisé l'émission du permis PIIA n° 2020-08-0016 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ayant un toit à un seul versant et une pente de 2/12 au 108, rue des Merisiers.
- 9.5 Un avis de motion a été donné à l'effet que le règlement n° 20-476 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construire n° 16-434 sera adopté à une séance ultérieure du conseil et le projet de règlement a été présenté. Le règlement a pour objet de modifier la définition de l'expression « adjacent à une rue » pour considérer le terrain situé sur le lot 6 372 845, comme adjacent au chemin Lyman.
- 9.6 Le conseil a autorisé la signature d'un bail avec Bell Mobilité Inc. pour l'installation d'une tour de télécommunications (poteau en bois avec radôme) sur le lot 5 383 834, au centre du village. À noter que Bell n'a reçu aucun commentaire à la consultation publique qu'elle a faite conformément à la loi.

10. Loisirs et culture

- 10.1 Le conseil a décerné le Prix de reconnaissance en patrimoine de la municipalité d'Austin à M^{me} Madeleine Saint-Pierre pour sa contribution extraordinaire aux diverses initiatives culturelles et patrimoniales auxquelles elle a pris bonne part dont, tout particulièrement, la collection de films *Mémoire des aînés*.

16. Levée de la séance

La séance a été levée à 19 h 00, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités.